



PROCÈS-VERBAL N°11

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : vendredi 13 mars 2026

Présent(s) : Antoine ANDREANI, Sandra GARDELLA, Alain BACHELET

Excusé(s) : Jean Marc NICOLAI, Joseph POLI, Patrick PROFIZI, Antoine PONZEVERA

Assistent :

Glossaire : C.F.T.I.S. = Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives
C.R.T.I.S. = Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial**
- 1.2 Confirmation de classement**
- 1.3 Changement de niveau de classement**
- 1.4 Avis préalable**
- 1.5 Affaires diverses**

Classement initial

GHISONACCIA - COMPLEXE SPORTIF PLEINE AIR - NNI 2B1230101
Nouvelle installation.

La C.R.T.I.S. prend connaissance d'une nouvelle installation avec gazon synthétique (date de mise à disposition : 16/05/2025), de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T3 SYN ainsi que des documents transmis :

- Plan de situation.
 - Plan de l'aire de jeu
 - Plan des vestiaires.
 - Plan des tribunes.
 - Tests in situ initiaux.
 - Rapport de visite du 16/10/2025 effectué par Monsieur BACHELET Alain et Madame GARDELLA Sandra , membres de la C.R.T.I.S.
- Elle constate les non-conformités suivantes :
- Absence d'un Arrêté d'Ouverture au Public.
 - Absence du Pv de la commission de sécurité (pré visite effectué le 13/05/26, visite définitive prévue le 21/05/26).

Au regard des éléments transmis et dans l'attente du pv de la commission de sécurité ainsi que de l'Arrêté d'Ouverture au Public, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T3 SYN Provisoire jusqu'au 30 juin 2026.

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial**
- 2.2 Confirmation de classement**
- 2.3 Changement de niveau de classement**
- 2.4 Avis préalable**
- 2.5 Affaires diverses**

